



Rajout acte notarié / rajout co-emprunteur

Par **Celia2506**, le 17/03/2021 à 16:46

Bonjour,

Voilà notre situation : Il y a un an mon conjoint a acheté un terrain et il est en train de faire construire, tous les prêts sont à son nom + l'acte notarié car je n'avais pas de CDI à ce moment là. Or je suis en CDI depuis le 1er janvier 2021, et nous souhaitons tout deux me rajouter au crédit et procéder à l'ajout de mon nom sur l'acte notarié. Je voulais savoir ce qui était le plus avantageux afin de régler les frais de notaire à moindre coût ?

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

Par **Tisuisse**, le 17/03/2021 à 17:53

Bonjour,

La propriété d'un bien immobilier est à distinguer du financement de ce bien immobilier. Ce sont 2 choses bien distinctes. Pour que vous figuriez comme propriétaire, il vous faut acheter une part de cette maison + la même part sur le terrain car la propriété du terrain l'emporte sur le bâti. Voyez un notaire pour cette transaction, c'est obligatoire.

Autre précision : vous parlez de votre "conjoint", il est votre conjoint si vous êtes mariés, il ne l'est pas si vous n'êtes pas mariés.

Par **Celia2506**, le 17/03/2021 à 18:15

Je vous remercie de votre réponse, en effet nous sommes pacsés mais non mariés. Nous avons rendez vous chez un notaire prochainement mais je souhaitais me renseigner en amont. J'ai lu énormément de chose sur la donation, l'indivision, une sci. Selon vous qu'est ce qui serait le plus intéressant ?

Par **Tisuisse**, le 18/03/2021 à 05:56

Compte tenu de votre situation de couple pacsé, votre notaire vous aidera à trouver la

situation la mieux adaptée à vos souhaits et à votre projet. N'hésitez pas à le consulter, il est là pour ça.

Par **youris**, le **18/03/2021** à **09:36**

bonjour,

vous devez voir également l'organisme de crédit pour modifier le contrat de prêt.

on ne rajoute pas un nom sur un acte notarié, votre compagnon doit vous vendre ou vous donner des droits indivis sur ce bien immobilier qui sera alors en indivision.

salutations